

CHARTRE INFORMATIQUE du COLLÈGE LES VIGNES

Accès aux ressources informatiques

- Toutes les élèves scolarisées au Collège ont le droit d'accéder aux ressources informatiques, **à partir d'un poste présent au CDI**, pendant leurs heures d'étude ou dans le cadre d'une activité proposée par un enseignant.
- Tous les élèves scolarisés au Collège remettent à l'accueil dès leur arrivée leur téléphone mobile et ne disposent donc, au sein de l'établissement, d'aucun accès aux ressources informatiques autre que les ordinateurs du CDI.
- L'accès à Internet est soumis à un certain nombre de règles.
- Tout utilisateur doit connaître, respecter et signer d'une part, l'engagement relatif à l'utilisation du matériel informatique telle que définie au sein du Collège et d'autre part, la législation en vigueur.

RAPPEL : Les ressources informatiques viennent en complément des documents (livres documentaires, encyclopédies, dictionnaires, revues ou dossiers) présents au CDI. Toute personne ne respectant pas ces règles sera passible de sanctions...

Utilisation des réseaux sociaux

- Le Collège rappelle qu'il ne communiquera jamais auprès des parents ou des élèves par l'intermédiaire des réseaux sociaux.
- Toute utilisation des réseaux sociaux se fait sous la responsabilité des parents. Notamment, l'utilisation de Whatsapp est interdite aux personnes de moins de 16 ans. L'établissement ne demandera donc jamais de créer un groupe de classe sur Whatsapp.

ENGAGEMENT À UTILISER LE MATÉRIEL INFORMATIQUE DU COLLÈGE

Je peux accéder aux ressources informatiques dans le cadre :

- d'une recherche demandée par un enseignant
- d'une recherche d'information en liaison avec un travail fait en classe

Je m'engage à :

- accéder aux ressources informatiques (sites ou images) uniquement à des fins scolaires
- ne pas naviguer sur des sites de réseaux sociaux ou des blogs...
- ne pas consulter de sites de jeux ou de vidéos
- ne pas participer à des « chats » ou forum de discussion
- ne pas consulter ma messagerie personnelle

NB : Toutes les connexions sont enregistrées sur le serveur et visibles en direct du poste de la documentaliste.

Respect des règles de déontologie informatique

J'ai le droit d'utiliser le matériel mis à ma disposition et je me dois d'en prendre soin.

Lorsque c'est nécessaire, je peux avoir accès à des cours en visio conférence via la plateforme Teams mise à notre disposition.

Je m'engage à :

- respecter les règles d'usage du matériel informatique
- utiliser correctement les logiciels mis à ma disposition
- ne pas modifier, supprimer ou copier des informations qui ne m'appartiennent pas
- informer aussitôt l'adulte responsable si je constate une anomalie
- respecter le professeur qui fait un cours sur Teams en l'écoutant attentivement comme s'il s'agissait d'un cours en classe
- ne pas écrire des paroles inutiles voire insultantes dans une conversation parallèle au cours Teams auquel j'assiste.

Respect de la législation en vigueur

J'ai droit au respect de ma vie privée. Mes informations personnelles sont protégées.

Je m'engage à ne pas :

- diffuser des informations injurieuses et pouvant porter atteinte à la vie privée ou aux droits et à l'image d'autrui (par messages, textes ou images)
- diffuser ou consulter des informations à caractère raciste, violent ou sectaire, ou incitant à la consommation de produits illicites (drogues)...

J'ai le droit de m'opposer à la diffusion de documents et de photos qui m'appartiennent.

Réciproquement, je ne peux donc pas diffuser des informations sur autrui sans son autorisation expresse, voire celle de ses parents si l'élève est mineur.

Je m'engage à respecter la propriété intellectuelle en :

- ne faisant pas de copies de logiciels non autorisées par la loi
- n'utilisant pas de copies illégales (jeux, musique, vidéos...)
- ne diffusant pas de documents sans l'autorisation préalable de leur(s) auteur(s)

Je respecte cette charte, je suis toujours la bienvenue au CDI...

Date :

Signature :